

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze du mois de décembre à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

Date de la convocation : 4 décembre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 13

13 présents : Maryse BARIGAULT, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

Excusés/Absent(e)s: Nadia CADET, Pierrette MILLIASSEAU.

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Délibération n° D 2025-020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3214-1 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 313-11, L. 313-11-1, L. 313-1-2, L.313-1-3, L. 313-8 à L. 313-9, L314-2-1 à L314-2-3 ; L. 347-1, D. 312-6 à D. 312-6-3, R.314-39 à R.314-43-1, R. 314-105, R.314-130 à R. 314-136 ;
Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
Vu le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 adopté par le Conseil départemental le 27 juin 2022 ;
Vu l'évaluation positive des actions mises en place dans le cadre de la dotation complémentaire sur la période 2023-2025 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, en date du 15 juin 2023, autorisant la signature du présent CPOM ;
Considérant la nécessité pour CIAS Airvaudais Val du Thouet d'adhérer au projet de renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, dans un souci d'équilibre financier et d'amélioration permanente de la qualité des prestations rendues,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration

► DECIDE :

- 1°) d'adhérer au renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ;
- 2°) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

Pour extrait certifié conforme, le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,
AR Préfecture
Anne ALLIER

079-200055671-20251212-6-DE

Acte certifié exécutoire

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Préfet de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Publication le : 12-12-2025

Le Prés
Olivier

La Vice-Présidente,
Frédérique DRAMBRINE

